

\*\* L'élève qui a été admissible au Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) au moins deux fois et qui a échoué au moins une fois peut s'inscrire au Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO). Une ou un élève peut être autorisé à suivre le CCLESO avant d'avoir eu une deuxième occasion de passer le TPCL, si la direction d'école détermine qu'il en va de l'intérêt de l'élève. Dans des circonstances particulières, et à la discrétion de la direction d'école, l'élève qui a déjà satisfait à l'exigence en matière de compétences linguistiques pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario peut être autorisé à suivre le cours. Une ou un élève adulte peut s'inscrire directement au CCLESO sans avoir d'abord fait une tentative de réussir le TPCL.